

LE
NEST



Avenue des Frênes
77 411 MONTEVRAIN

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE IMMOBILIER

LE NEST

PARTIES COMMUNES

CLOS COUVERT

GROS OEUVRE :

- Fondations suivant étude géotechnique,
- Dallage béton armé,
- Réalisation de l'infrastructure du bâtiment en béton armé, suivant étude du bureau d'études structures comprenant :
 - voiles périphériques contre terre en béton armé,
 - voiles béton armé pour les gaines d'ascenseurs, les cages d'escaliers, les locaux techniques,
 - structure poteaux/poutres en béton armé support du plancher sur sous-sol,
 - escaliers béton armé intérieurs desservant les niveaux,
 - flochage (projection d'isolant) thermique et coupe-feu du plancher sur sous-sol -1,
 - rampe d'accès au sous-sol,
 - fourniture et pose de siphons et grilles de sol.
- Réalisation de la superstructure du bâtiment comprenant :
 - voiles de façades en béton, compris remontée d'acrotères pour les terrasses du R+3 et R+4
 - voiles de refends internes en béton armé,
 - voiles pour gaines ascenseur et cages d'escaliers en béton armé,
 - planchers réalisés en dalle pleine béton armé coulé en place ou pré-dalle,
 - escaliers intérieurs en béton armé desservant l'ensemble des étages.
 - escaliers extérieurs en béton armé ou métal, suivant avis du bureau de contrôle, desservant l'ensemble des étages.

TOITURES / ZINGUERIES

- Toitures terrasses inaccessibles en béton + étanchéité gravillonnée.
- Toitures terrasses accessibles en béton + étanchéité protégée par dalles sur plots.
- Ensemble des travaux de zinguerie pour évacuation des eaux pluviales.

ETANCHEITE

- Complexe d'étanchéité sur dalle du sous-sol , terrasses accessibles du 3ème étage et 4^{ème} étage et toutes terrasses inaccessibles.
- Lanterneaux de désenfumage dans les cages d'escaliers,
- Tous accessoires de sécurité conforme à la réglementation.

TRAITEMENT DES FACADES

- Isolation extérieure ou intérieure, épaisseur suivant calculs du bureau d'études thermiques,
- Peinture et enduit, habillage aluminium, Ductal et verre sablé armé suivant prescriptions du Permis de Construire

MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM

- Fourniture et mise en place de menuiseries extérieures aluminium laqué, avec occultations intérieures de type rideau (classement au feu réglementaire),
- Double vitrage isolant, affaiblissement acoustique de la façade suivant étude.
- Nota : Traitement acoustique et thermique de l'ensemble des menuiseries en conformité avec les réglementations en vigueur.

SERRURERIE / PORTE DE GARAGE

- Bloc portes métalliques d'accès aux locaux techniques,
- Porte automatique d'accès aux parkings avec ouverture télécommandée,
- Grilles de ventilation.
- Gardes corps.

ZONE ACCUEIL

- Sol réalisé en carrelage suivant plan de décoration,
- Peinture murale ou béton brut au choix du décorateur,
- Faux plafonds en plaques de plâtre peint ou béton brut suivant plan de décoration, éclairage suivant implantation électrique.
- Porte d'entrée en acier laqué ou aluminium, équipée d'une platine avec clavier codé et interphone.
- Banque d'accueil, bureaux et bagagerie suivant besoins de l'exploitant et selon choix du Décorateur

PALIER D'ETAGES

- Sol réalisé en moquette selon choix du décorateur,
- Peinture murale ou béton brut selon choix du décorateur,
- Faux plafonds en plaques de plâtre peintes ou 60*60 en fibres minérales ou béton brut, éclairage par spot BT suivant implantation électrique.

ESCALIERS DE SERVICE

- Eclairages : appliques murales, blocs de balisage,
- Sols des paliers et escaliers : peinture gris mat,
- Murs et plafonds : peinture blanche.

ASCENSEURS

- 3 ascenseurs électriques 800 kg desservant les 4 niveaux supérieurs, et le niveau des sous-sols.
- Cabine avec face avant en inox poli, revêtement et sol suivant plan de décoration,
- Façades palières coulissantes, finition inox en rez-de-chaussée et peintes en étages.

SANITAIRES

- Revêtement de sol type carrelage, suivant plan et choix du décorateur,
- Murs et faux plafond peints ou béton brut selon le choix du décorateur,
- Equipements sanitaires (vasque, cuvette WC, urinoir et accessoires) suivant choix du décorateur.

SOUS-SOL

- Parkings en sous-sol :
 - Dallage en béton armé,
 - Murs périphériques en béton armé et/ou en agglomérés de béton,
 - Délimitation des places par marquage au sol,
 - Plafond en béton armé recevant une projection d'isolant thermique et coupe-feu,
 - Eclairage par plafonnier commandé par détecteur de présence,
 - Rampe d'accès au sous-sol en béton armé,
 - Accès aux parkings en sous-sol par porte basculante motorisée, ouverture télécommandée,
 - Eléments de sécurité (sable, pelle, blocs de secours, extincteurs).
- Local poubelles:
 - Sol carrelé, plinthes assorties,
 - Murs périphériques en béton armé et/ou en agglomérés de béton, recevant une peinture,
 - Plafond en béton armé recevant une projection d'isolant thermique et coupe-feu,
 - Eclairage par plafonnier,
 - Robinet de puisage et siphon de sol.

VRD/ESPACES VERTS

- Les travaux comprennent l'ensemble des raccordements du bâtiment au réseau public,
- Les aménagements des terrasses et de la salle de sport incombent à l'exploitant.
Il est également précisé que la résidence sera agrémentée d'un bar, d'un restaurant, d'une salle de sport, d'un auditorium et d'un ensemble modulable de salles de séminaires qui seront la propriété d'une société du groupe de l'exploitant.
Les aménagements de ces derniers seront réalisés par l'exploitant.

LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

NB : Des modifications peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques réglementaires ou des besoins liés à l'exploitation.

CLOISONS DE DISTRIBUTION ET DOUBLAGES

- Doublage acoustique collé par plaques de plâtre avec isolant type Calibel sur l'ensemble des locaux contigus aux cages d'ascenseurs,
- Cloisons de distribution intérieure des chambres type plaques de plâtre sur ossature métallique 72/48,
- Cloisons de séparation entre logement type SAD épaisseur 180 mm,
- Cloisons de gaines techniques suivant réglementation acoustique, elles seront réalisées afin de satisfaire aux exigences propres au bon fonctionnement du bâtiment,
- Faux plafonds en plaques de plâtre en partie des suites pour passage des gaines de ventilation.

MENUISERIES INTERIEURES

- Portes palières des chambres :
 - Porte renforcée sur cadre et chambranle, âme pleine, habillage décoratif, suivant choix du décorateur,
 - Serrure de sûreté avec intégration d'un contrôle d'accès type VINGCARD.
Affaiblissement acoustique conforme à la réglementation.
- Porte de distribution des chambres :
 - Porte isoplane à âme alvéolaire peinte.
- Placards :
 - Aménagement rayons et penderies.

REVETEMENTS DE SOLS

- Salle de bains et WC : carrelage grès cérame suivant choix et calepinage du décorateur,
- Dégagement et chambre: moquette suivant choix décorateur,

REVETEMENTS MURAUX ET PLAFONDS

- Salle de bains : faïence murale type grès cérame toute hauteur et toute périphérie suivant choix et calepinage du décorateur,
- Chambre et dégagement : peinture ou lasure ou béton brut suivant choix décorateur sur murs et plafonds.

EQUIPEMENTS SANITAIRES

- Receveur de douche rectangulaire équipé d'un mitigeur de douche thermostatique, localisation selon plan,
- Meuble vasque, vasque, mitigeur suivant choix décorateur,
- Miroir fixe sur meuble vasque,
- Cuvette WC suspendue, réservoir de chasse d'eau encastrée à remplissage silencieux double commande,
- Accessoires de salles de bains suivant choix décorateur.
- Bloc kitchenette comprenant 1 ensemble évier, 1 micro ondes, 1 réfrigérateur et des meubles.
- Production d'eau chaude collective,

EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET CHAUFFAGE

- Installation électrique encastrée conforme aux normes et réglementation en vigueur comprenant l'éclairage en applique et/ou en plafond, 8 prises + 1 prise commandée, 1 prise TV, 2 prises RJ45
- Chauffage rafraîchissement des chambres par ventilo convecteur plafonnier 2 tubes.
- Sèche-serviettes électriques dans les salles de bains,
- Ventilation des locaux conforme à la réglementation, par VMC.

CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Toute la construction est faite suivant la présente notice descriptive conformément aux règles de l'art et avec des matériaux de choix employés suivant les techniques en vigueur.

Toutefois, l'Architecte ou le Décorateur a la faculté d'apporter quelques changements d'ordre secondaire aux plans et à la présente notice descriptive, changements nécessités par des causes imprévues et survenant en cours de construction, en fonction d'exigences techniques qui s'avèreront indispensables à la bonne tenue des constructions, ainsi qu'à leur bon fonctionnement.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit de remplacer certains matériaux ou marques par d'autres équivalents ou supérieurs.

Les travaux faisant l'objet de la présente notice descriptive sont contrôlés par le bureau de contrôle SOCOTEC.